



Paris, le 20 mai 2003,

A Monsieur l'Administrateur Général du GET
46, Rue Barrault
75013 Paris

Objet : Fonctionnement de la CCP du GET.

Alertés par notre section syndicale, nous venons, par la présente, vous interpellier au sujet de la CCP du GET.

En effet, durant les discussions sur la mise en place du cadre de gestion du GET, la CFDT a entériné et accompagné l'instauration d'un dispositif de gestion partiellement individualisé des carrières et des rémunérations.

S'il n'est pas question de revenir aujourd'hui sur cette orientation, nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait qu'à nos yeux, la Commission Consultative Paritaire du GET, occupe une place cruciale dans ce dispositif, puisque cette Commission arbitre en dernière instance les éventuels conflits, en particulier ceux qui ont trait aux procédures de gestion individuelle des agents. Or, il apparaît qu'en diverses occasions récentes, la CCP du GET n'a pas siégé sur des bases saines, étudiant des dossiers partiels et incomplets, et rendant finalement des décisions inéquitables, entérinant ainsi plus des erreurs de management qu'elles ne rétablissent les agents dans leurs droits.

Inquiets de ces dérives, nous souhaiterions rappeler toute l'importance que nous attachons au bon fonctionnement de cette Commission, et à la crédibilité des jugements qu'elle rend. C'est un critère indispensable à des relations sociales saines, et à des régulations sociales sereines.

En espérant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Francis MAGNOU,

Secrétaire Général
du Syndicat de Paris
CFDT Postes – Télécoms

Confédération Française Démocratique du Travail

Postes - Télécoms Paris

64, rue de Saintonge 75003 Paris

Tél : 01 40 29 82 00 - Fax : 01 40 29 82 10

E-mail : cfdt.pt75@wanadoo.fr